



UNE SOUSCRIPTION SIMPLE, SANS FORMALITÉS

✓ Comment souscrire le contrat d'assurance PACK Association ?

- Après avoir pris connaissance des Conditions Générales du contrat, le représentant légal de l'Association complète et signe le bulletin de souscription en mentionnant le montant de la garantie (catégories n° 1 à 9 de la grille en 1^{ère} page du présent document) ;
- Le bulletin est adressé dans un délai de 15 jours suivant sa signature au SERVICE GESTION PACK AIG EUROPE accompagné du règlement de la prime correspondant, par chèque à l'ordre de : Service Gestion PACK AIG EUROPE, ou par prélèvement automatique. Il est alors nécessaire de signer l'autorisation de prélèvement en faveur du SERVICE GESTION PACK en joignant un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

✓ À quelle date prend effet votre garantie ?

La garantie prend effet, SOUS RÉSERVE de son acceptation par l'assureur et de l'encaissement de la prime :

- Le lendemain zéro heure de la date de signature du bulletin de souscription, OU
- À la date souhaitée par l'Association.

Cette date ne peut pas être antérieure à la date de signature du bulletin et celui-ci doit être réceptionné par le SERVICE GESTION PACK dans les 15 jours qui suivent sa signature.

L'acceptation de l'assureur est manifestée par l'envoi d'un certificat de garantie à l'Association, par l'intermédiaire de votre courtier.

✓ À quelle date se renouvelle votre contrat ?

Sauf choix contraire de votre part, la date d'échéance de votre contrat correspond à la date anniversaire de prise d'effet de votre garantie.

45 jours avant cette date, par l'intermédiaire de votre courtier, vous recevrez un courrier du SERVICE GESTION PACK vous informant de la date de renouvellement de votre garantie.

✓ Comment se renouvelle votre contrat ?

Le SERVICE GESTION PACK vous adressera, par l'intermédiaire de votre courtier, un avis d'échéance sollicitant le paiement de votre prime annuelle par le moyen de paiement que vous avez choisi (chèque bancaire ou prélèvement automatique).

✓ À qui vous adresser après la mise en place de la garantie pour signaler une modification au sein de votre association, déclarer un sinistre...

- Pour signaler une modification au sein de votre Association (changement d'adresse, de domiciliation bancaire...)

➔ Le SERVICE GESTION PACK

- Pour déclarer un sinistre

➔ AIG EUROPE

- Tout point concernant le contenu du contrat

➔ Votre courtier



ESPACE CONSEIL 
Une autre idée de l'assurance
CODE PARTENAIRE PACK : 04310058

GRILLE DE TARIFICATION CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE PACK DIRIGEANTS D'ASSOCIATION



Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2007

| Montant du budget ou chiffre d'affaires* annuel de votre Association | Catégorie | Montant de la garantie par période d'assurance | Montant de la prime annuelle TTC |
|--|-----------|--|----------------------------------|
| Tranche A: Inférieur à 5 000 000 € | N° 1 | 40 000 € | 160 € |
| | N° 2 | 80 000 € | 210 € |
| | N° 3 | 150 000 € | 315 € |
| | N° 4 | 350 000 € | 520 € |
| | N° 5 | 500 000 € | 620 € |
| | N° 6 | 750 000 € | 770 € |
| Tranche B: Supérieur à 5 000 001 € et inférieur à 7 500 000 € | N° 7 | 750 000 € | 1 020 € |
| | N° 8 | 1 000 000 € | 1 270 € |
| | N° 9 | 1 500 000 € | 1 570 € |

*Celui mentionné dans le dernier arrêté des comptes publiés.

➔ En fonction du montant du chiffre d'affaires ou du budget de votre Association, vous pouvez souscrire le montant de la garantie des catégories N° 1 à 6 de la tranche A ou des catégories N° 7, 8 ou 9 de la tranche B.

Toutefois, le montant de la garantie retenu ne doit pas être supérieur au montant du chiffre d'affaires ou budget de l'Association, à l'exception des Associations dont le budget est inférieur à 40 000 €. Celles-ci peuvent souscrire la catégorie n° 1.

À titre d'exemple, si le budget de fonctionnement de votre Association représente :

- Hypothèse n° 1 : 250 000 €
Vous pouvez souscrire le montant de la garantie correspondant à la catégorie n° 1, 2 ou 3.
- Hypothèse n° 2 : 550 000 €
Vous pouvez souscrire le montant de la garantie correspondant à la catégorie n° 1, 2, 3, 4 ou 5.
- Hypothèse n° 3 : 5 500 000 €
Vous pouvez souscrire le montant de la garantie correspondant à la catégorie n° 7, 8 ou 9.

ESPACE CONSEIL
Une autre idée de l'assurance
CODE PARTENAIRE PACK : 04310058

